



2022 : températures et sécheresse historiques

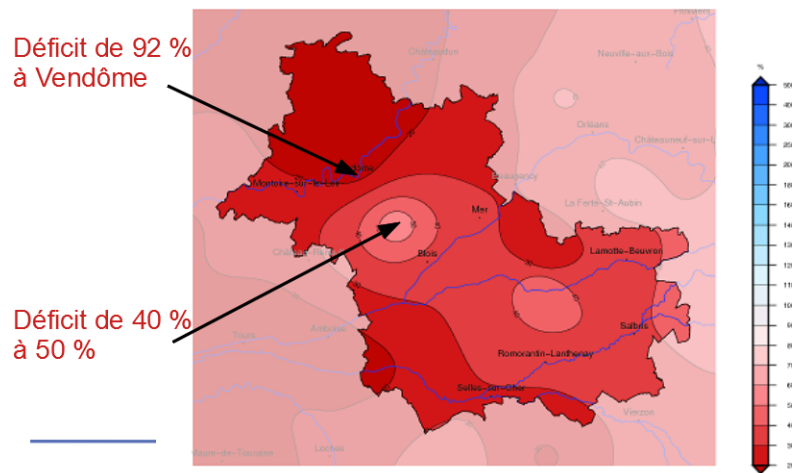
L'année 2022 sera marquée par une sécheresse historique sur l'ensemble du territoire français.

En Loir-et-Cher, fin juillet, on observe cinq mois secs, dont le mois de mai qui affiche 73 % de déficit hydrique (*). Le mois de juin a permis de dégager un excédent hydrique grâce à deux séquences pluvieuses, l'une en début de mois et l'autre en dernière décade. S'en est suivi une période sèche jusqu'au 18 juillet avec seulement 13 mm les 19 et 20 juillet.

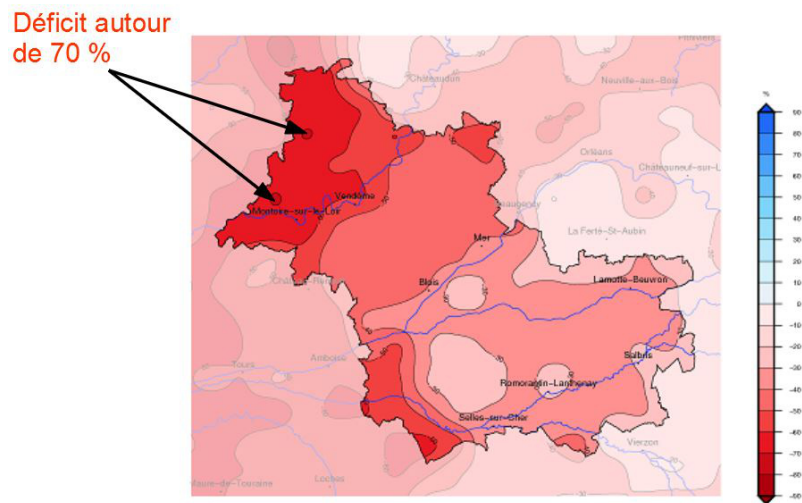
Ainsi, la pluviométrie cumulée du 1er janvier au 31 juillet 2022 n'a été que de 259 mm. Elle se situe au 3ème rang des périodes les plus sèches dans le Loir-et-Cher depuis 1959 (le record restant 1976 avec 170 mm).

(*) Rapport à la moyenne de référence « 1991-2020 » des cumuls de précipitations.

Rapport à la moyenne mensuelle de référence (1991-2020) des cumuls de précipitations - Juillet 2022.



Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence (1991-2020) de l'indice d'humidité des sols - Loir-et-Cher - 1er août 2022



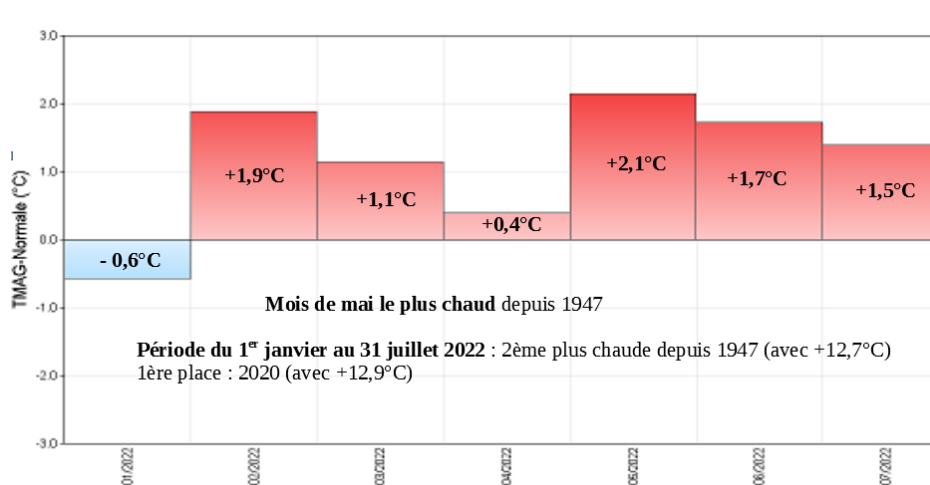
Des températures records

Hormis janvier, on observe une série de mois plus chauds que la normale. Mai a été le mois le plus chaud dans le Loir-et-Cher depuis 1947. La période de janvier à juillet se positionne comme la deuxième la plus chaude depuis 1947 avec une moyenne de 12,7 °C derrière 2020 avec 12,9 °C.

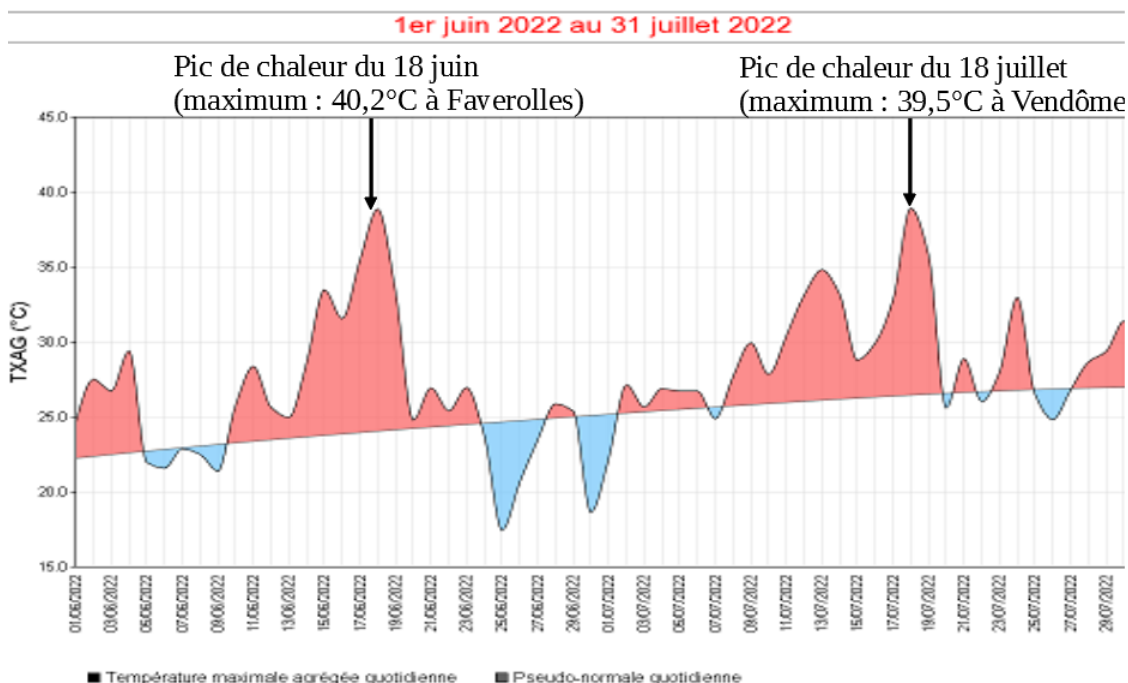
Une augmentation du nombre de jours chauds se traduit par un seuil des 30 °C atteint ou dépassé entre 10 et 12 jours selon les stations, et celui de 35 °C entre 1 et 3 jours.

La station de Vendôme a battu son record pour le nombre de jours chauds depuis le début de ses mesures en 1856. La température maximale a atteint 39,5 °C.

Écart à la moyenne mensuelle de référence (1991-2020) de la température moyenne Zone climatique Loir-et-Cher



Température maximale quotidienne agrégée Zone climatique Loir-et-Cher



Source des graphes : Météo France.

Des conséquences sur les surfaces agricoles et forestières

La région Centre-Val-de-Loire fait partie des rares régions à avoir bénéficié de quelques précipitations. Cela permet de comprendre les annonces médiatiques annonçant, à l'échelle nationale le mois de juillet 2022 comme le plus sec depuis 1959.

La partie nord du département a reçu moins de précipitations, or c'est la plus agricole. Sécheresse et fortes chaleurs auront un impact sur les productions : grandes cultures, prairies et les cultures fourragères nécessaires à l'élevage, et plus particulièrement les productions de légumes, de fruits et les vignes.

Des conséquences sur les milieux naturels

Si les milieux forestiers sont assez résilients et peuvent supporter une sécheresse prononcée, ils souffrent malgré tout des sécheresses à répétition. Ainsi, des dépérissements massifs commencent à être constatés sur le terrain. Pour les essences feuillues, cela se manifeste par une « descente de cime » : la pousse des feuilles ne se fait plus que sur une partie de l'arbre, laissant les branches les plus hautes dégarnies. Quelques années après les arbres sont morts sur pied.


Sur les milieux aquatiques, la sécheresse a évidemment un impact important. De nombreux tronçons en tête de bassin versant peuvent se trouver en assec, comme en témoigne le réseau ONDE décrit en chaque fin de mois par l'OFB (<https://onde.eaufrance.fr/>). Sans parler des assècs, les périodes d'étiage sont défavorables à la vie aquatique : hausse de la température de l'eau, développement algal avec possibilités de cyanobactéries, débit moindre qui réduit l'effet dilution et augmente les concentrations de polluants, etc. Le fait d'avoir des milieux aquatiques variés sur un même cours d'eau permet aux espèces de se réfugier dans certains secteurs pour se protéger de l'étiage, c'est pourquoi les cours d'eau « rectifiés » à la pelle mécanique sont peu intéressants pour la biodiversité.

La DDT mobilisée

Face aux effets du changement climatique et à la suite de la sécheresse 2019, déjà particulièrement marquée, plusieurs travaux ont été initiés par le préfet.

L'arrêté-cadre sécheresse a été revu, sa nouvelle version étant entrée en vigueur en 2022. Le précédent datait de 2013 et avait montré ses limites en 2019, notamment dans le fait qu'il ne prenait en compte que les eaux superficielles dans ses restrictions d'usage. Ainsi, toutes les collectivités dont l'eau potable vient du souterrain échappaient aux restrictions. Le nouvel arrêté-cadre a largement étendu ses restrictions, en prenant en compte les eaux superficielles et souterraines, et en intégrant le secteur de la nappe de Beauce pour ses usages non agricoles.

Par ailleurs, deux groupes de travail thématiques ont été initiés : résilience pour les usages agricoles et collectivités pour les usages publics. Sur ces thématiques, la question du changement de pratiques pour s'adapter au changement climatique est centrale. Pour les collectivités, cela implique de repenser la gestion des espaces verts. Pour l'agriculture, cela implique de remettre en question un mode de production mono cultural sur sol à nu, pour privilégier des cultures sur couvert : en effet, les sols à nu se dessèchent beaucoup plus vite en période de sécheresse, alors que les couverts continus permettent de maintenir un taux d'humidité dans le sol et de réduire leur température.



Directeur de la publication : Patrick Séac'h
Rédacteur en chef : Joël Martine
Coordination éditoriale : Cécile Dormoy
Auteurs : Joël Martine et Mathieu Frimat
(Chef du service Eau et biodiversité)
Conception : Odile Zulémie



Direction Départementale des Territoires
Service Connaissance des Territoires et
Prospective
31 mail Pierre Charlot - 41 000 Blois
[http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/
Connaissance-des-Territoires](http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires)